

**FR**

*ANNEXE*

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU  
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

AVOINE DECORTIQUEE

**Type(s) de produit**

TP14: Rodenticides

**Numéro d'autorisation:** FR-2015-0015

**Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides:** FR-0009983-0000

## Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### 1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	AVOINE DECORTIQUEE GRAINS BROMA RATY PLUS 25 GRAIN BM 25 DUAL GRAIN BROMA KILL
---------------------------------	---

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	LODI S.A.S.
	Adresse	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France
Numéro de l'autorisation		FR-2015-0015
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		FR-0009983-0000
Date de l'autorisation		30/09/2012
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2026

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	CGB (Compagnie Générale des biocides)
Adresse du fabricant	PARC D'ACTIVITE DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND-FOUGERAY France
Emplacement des sites de fabrication	PARC D'ACTIVITE DES QUATRE ROUTES 35390 GRAND-FOUGERAY France

### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Bromadiolone
Nom du fabricant	PELGAR INTERNATIONAL LTD
Adresse du fabricant	UNIT 13, NEWMAN LANE INDUSTRIAL ESTATE, GU34 2 QR GU34 2QR ALTON HANTS Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	UNIT 13, NEWMAN LANE INDUSTRIAL ESTATE, GU34 2QR ALTON HANTS Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

---

## Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Bromadiolone	3-[3-(4'-Bromo[1,1'-biphenyl]-4-yl)-3-hydroxy-1-phenylpropyl]-4-hydroxy-2H-1-benzopyran-2-one	substance active	28772-56-7	249-205-9	0,0025

### 2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB (Appât prêt à l'emploi) sous forme de grain

---

### Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée { 1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger: }.
Conseils de prudence	P260: Do not breathe dust/fume/gas/mist/vapours/spray. P314: Get medical advice/attention if you feel unwell. P501: Dispose of contents/container to ...

## Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

### 4.1. Description de l'utilisation

**Tableau 1. Souris. Grand public. Intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: autre: Juvéniles et Adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 25 g d'appât par postes d'appâtage  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: Appâts :  25 g d'appât par postes d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 50 g  Le produit AVOINE DECORTIQUEE est conditionnées dans des sachets en polyéthylène (PE) (25 g), en polypropylène (PP) (25 g) et en papier thé (10 g).  Les sachets en PE et PP sont ensuite conditionnés dans :  - boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), en PP ou en polystyrène (PS) (jusqu'à 50 g)

---

	<ul style="list-style-type: none"><li>- boîtes en carton (jusqu'à 50 g)</li><li>- boîtes ou seaux en plastique en PP ou en PE (jusqu'à 50 g)</li><li>- boîtes en métal (jusqu'à 50 g)</li></ul> <p>Les sachets en papier thé sont ensuite conditionnés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pochettes avec zip en PE/polyéthylène téréphtalate (PET)-PET/PET, en PET/PE, en polypropylènes orientés (OPP) ou en PET/PE (20-30-40-50 g)</li></ul>
--	--

#### **4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs.

- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### **4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

#### **4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

## 4.2. Description de l'utilisation

**Tableau 2. Mulot. Grand public. Intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: <i>Apodemus sylvaticus</i> Nom commun: autre: Mulots Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50 g d'appât par station d'appât  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: Appâts :  - 50 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 2 à 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 150 g  Le produit AVOINE DECORTIQUEE est conditionnées dans des sachets en polyéthylène (PE) (25 g), en polypropylène (PP) (25 g) et en papier thé (10 g).  Les sachets en PE et PP sont ensuite conditionnés dans :  - boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), en PP ou en polystyrène (PS) (jusqu'à 150 g)

---

	<ul style="list-style-type: none"><li>- boîtes en carton (jusqu'à 150 g)</li> <li>- boîtes ou seaux en plastique en PP ou en PE (jusqu'à 150 g)</li> <li>- boîtes en métal (jusqu'à 150 g)</li></ul> <p>Les sachets en papier thé sont ensuite conditionnés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pochettes avec zip en PE/polyéthylène téréphtalate (PET)-PET/PET, en PET/PE, en polypropylènes orientés (OPP) ou en PET/PE (20-30-40-50-90-100-110-120-130-140-150 g).</li></ul>
--	---

#### **4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.

- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### **4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

#### **4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

#### **4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-



### 4.3. Description de l'utilisation

**Tableau 3. Rats. Grand public. Intérieur**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Juvéniles et Adultes  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Juvéniles et Adultes
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur  Intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50-100 g d'appât par station d'appât  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: Appâts :  - 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 150 g  Le produit AVOINE DECORTIQUEE est conditionnées dans des sachets en polyéthylène (PE) (25-50-100 g), en polypropylène (PP) (25-50-100 g) et en papier thé (10 g).  Les sachets en PE et PP sont ensuite conditionnés dans :

	<ul style="list-style-type: none"><li>- boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), en PP ou en polystyrène (PS) (jusqu'à 150 g)</li><li>- boîtes en carton (jusqu'à 150 g)</li><li>- boîtes ou seaux en plastique en PP ou en PE (jusqu'à 150 g)</li><li>- boîtes en métal (jusqu'à 150 g)</li></ul> <p>Les sachets en papier thé sont ensuite conditionnés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- pochettes avec zip en PE/polyéthylène téréphtalate (PET)-PET/PET, en PET/PE, en polypropylènes orientés (OPP) ou en PET/PE (20-30-40-50-90-100-110-120-130-140-150 g).</li></ul>
--	---

#### **4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.

- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### **4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.3.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

#### **4.3.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

#### **4.3.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

### 4.3.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.4. Description de l'utilisation

**Tableau 4. Rat. Grand public. Extérieur autour des bâtiments**

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles  Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: autre: Adultes et juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en extérieur  Extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts  Description détaillée: Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 50-100 g d'appât par station d'appât  Dilution (%): 0  Nombre et fréquence des applications: Appâts :  - 50-100 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs postes d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 à 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement maximum de 150 g  Le produit AVOINE DECORTIQUEE est conditionnées dans des sachets en polyéthylène (PE) (25-50-100 g), en polypropylène (PP) (25-50-100 g) et en papier thé (10 g).

	<p>Les sachets en PE et PP sont ensuite conditionnés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- boîtes d'appât pré-remplies en polychlorure de vinyle (PVC), en PP ou en polystyrène (PS) (jusqu'à 150 g)</li> <li>- boîtes en carton (jusqu'à 150 g)</li> <li>- boîtes ou seaux en plastique en PP ou en PE (jusqu'à 150 g)</li> <li>- boîtes en métal (jusqu'à 150 g)</li> </ul> <p>Les sachets en papier thé sont ensuite conditionnés dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pochettes avec zip en PE/polyéthylène téréphtalate (PET)-PET/PET, en PET/PE, en polypropylènes orientés (OPP) ou en PET/PE (20-30-40-50-90-100-110-120-130-140-150 g).</li> </ul>
--	--

#### **4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques**

- Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs.
- Recharger le poste d'appâtage si besoin.

#### **4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques**

#### **4.4.3. Mesures de gestion des risques spécifiques**

-

#### **4.4.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

-

---

**4.4.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

-

**4.4.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

-

---

## Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION<sup>1</sup>

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela perturbe la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât.
- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.
- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.
- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

- Envisager l'adoption de mesures de contrôle préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

---

<sup>1</sup>Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- 
- Ne pas utiliser de rodenticides anticoagulants en guise d'appâts permanents (par exemple, pour éviter toute infestation de rongeurs ou pour détecter l'activité de rongeurs).
  
  - Les informations sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants :
  
  - le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés.
  
  - les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).
  
  - L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.
  
  - Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
  
  - Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
  
  - Éliminer les cadavres de rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.
  
- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
  
- En cas:
  - o d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
  
  - o d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
  
  - o d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

- 
- Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
  
  - Ne pas provoquer de vomissement.
  
  - En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].
  
  - Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».
  
  - Dangereux pour la faune.

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Une fois le traitement terminé, éliminer l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié.

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
  
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
  
- Durée de stockage : 24 mois.



---

## **Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS**

- Il conviendra de suivre la résistance des populations de rongeurs à la substance active bromadiolone et de fournir les résultats de ce suivi au renouvellement de l'autorisation.
- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.